

RAPPORT

sur les travaux de la Commission en 1973

Monsieur le Ministre,

Les réunions statutaires (trois réunions plénières et six réunions de section) ont eu lieu à Bruxelles les 21 janvier, 28 mai et 29 octobre 1973, dans les locaux de la Fondation Universitaire. En outre, deux réunions extraordinaires de la sous-commission chargée de la revision des dénominations cadastrales se sont tenues les 2 juillet et 3 septembre 1973, respectivement à Louvain (Instituut voor Naamkunde) et à Gand (Seminarie voor Nederlandse Taalkunde).

Communications faites aux réunions plénières :

A. GOOSSE : *Régionalismes, belgicisms, flandricisms.*

Le français régional de Bruxelles, thèse de Hugo Baetens Beardsmore publiée en 1971, est une étude approfondie sur notre français régional. Malheureusement, faute d'avoir consulté des dictionnaires récents (Robert, *Grand Larousse Encyclopédique*) et le *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, l'auteur présente comme des particularités du français de Belgique des mots et des tours qui appartiennent au français commun (*barmaid*, *pain perdu*, *donner sa langue au chat*, etc.). Dans d'autres cas, il constate lui-même que le tour retenu est utilisé aussi en dehors de la Belgique ; sans doute sont-ce des emplois qui n'appartiennent pas à l'usage soigné, mais s'agit-il de comparer le français parlé à Bruxelles et le français littéraire ? Un autre défaut de la thèse de Baetens Beardsmore est d'exagérer l'influence du flamand. Celle-ci peut être légitimement mise en avant 1° lorsque le fait étudié ne peut trouver d'explication dans la syntaxe et le vocabulaire

romans, mais bien dans le flamand ; 2° lorsque ce fait est observé seulement à Bruxelles et en pays flamand. Pour des emplois comme *chaque* pronom (« de la sauce tartare sur chaque »), il est vain de se demander si les Bruxellois ont subi l'influence flamande, puisque c'est un vulgarisme que l'on trouve partout dans le domaine français. Mais on pourrait faire entrer en ligne de compte les constructions qui sont beaucoup plus fréquentes à Bruxelles qu'à Paris (« ça je veux »), à condition de ne pas se fonder sur des impressions mais sur des données précises.

M. HOEBEKE : *Westvlaams bezong*.

J. LECHANTEUR :

1) *Wallon liégeois forpâ*.

Le liég. *forpâ* 'avant-pieu, long plantoir en fer pour forer dans le sol des trous où l'on enfonce des pieux' (DL) est rattaché à l'all. *Vorpfahl*. Après un examen des difficultés sémantiques et phonétiques de cette étymologie, et l'apport d'attestations du 17^e s. révélant l'existence d'une variante inédite auj. disparue (**porpâ*), l'auteur se demande s'il ne faudrait pas plutôt rapprocher ce terme de ceux qui sont attestés dans le sud de la France avec le même sens et qui sont classés par le FEW 7, 529 sous *palus* : comp. pour le préfixe *por*some, *for*- 'extrême bord'.

2) *L'aire de quelques mots wallons d'origine germanique*.

Utilisant des matériaux rassemblés par J. HAUST, et qui constitueront le premier volume de l'A.L.W. consacré à la maison et au ménage, cet exposé s'attache aux mots d'origine germanique limités à certaines régions de la Belgique romane.

L'est (Verviers et Malmedy) possède un lot assez considérable de termes, comme *dèg'bèt*, *lèg*- 'édredon', *wite* 'serpillière', *ham'lète*, *halmène* 'mauvais couteau', *huskène* 'cabinet d'aisances', ce dernier limité à la seule Wallonie malmédienne.

Le Hainaut se caractérise aussi par un contingent important ; citons *wassingue* 'serpillière', *ampleumi*, *lamplumu*, *ram*- 'marmelade', *boucancoque* et *coukèbake* 'crêpe'.

Des types intéressants apparaissent également dans une toute petite zone du Brabant wallon, en bordure de la frontière linguis-

tique : *gôte* 'chéneau', *trape* 'marche d'escalier', *dag'vins* 'fenêtre du toit', *blafteure*, *plaf-* 'volet'.

Le namurois et le gaumais ne possèdent guère, quant à eux, d'emprunts qui leur soient propres.

Cet exposé purement descriptif, fondé sur une documentation trop réduite et qu'il n'utilise que partiellement, veut attirer l'attention sur l'intérêt de l'ALW et de la cartographie pour l'étude des emprunts.

Communications faites à la section wallonne :

J. LECHANTEUR : *Le système phonologique d'un parler hervien.*

Le parler décrit est celui d'un témoin né à Herve (Ve 10) en 1910, fixé à Labouxhe-Mélen (L 71) à l'âge de 3-4 ans. Le système consonantique ne diffère pas de celui que Léon Warnant a décrit pour Oreye (*La constitution phonique du mot wallon*, 1956, p. 118). Le système vocalique présente deux traits originaux : 1° l'absence de nasales ; 2° la présence de /ɛ/ entre /è/ et /a/ ; ce qui produit une série à cinq degrés d'aperture pour les voyelles d'avant non arrondies. Le système compte onze phonèmes vocaliques, qui se répartissent de façon équilibrée : cinq non arrondis (*i, é, è, ɛ, a*) et six arrondis, trois d'avant (*ü, é, è*), trois d'arrière (*u, ó, ò*). La durée est pertinente pour trois phonèmes non arrondis (*i, é, a*) et pour trois phonèmes arrondis (*ü, u, o*). Cette communication est suivie d'une discussion animée, qui a porté notamment sur la pertinence de l'opposition phonologique entre mots et syntagmes.

Ch. GASPARD : *A propos de la dénomination bru, lieu-dit à Waimès et à Renonval.*

Quatre hypothèses ont été envisagées pour l'origine de ce toponyme :

1° Le germ. *brucke* ou le néerl. *broek* 'marécage'. Cette explication, qui convient à l'aspect des lieux, est soutenue par les plus anciennes graphies de Dolembreux (-*bru* 1277, -*brukke* 1325) et de *broû*, lieu dit d'Heure-le-Romain (*Brus* 1312). Mais il faudrait admettre pour ces deux toponymes qu'un ancien *bru* aurait été remplacé par -*breû* et *broû*.

2° Le gaulois *brucus* 'bruyère'. Cette étymologie, satisfaisante pour la phonétique, soutenue par une mention concernant Lierneux (1601 « La bruyère del Remybru ») offre une difficulté sémantique : la bruyère pousse dans des endroits secs, alors qu'à Waimes et Renonval il s'agit de terres humides.

3° Un déverbal du verbe bruire (lat. *rugire*), avec le sens 'endroit où l'eau bruit'. Les endroits en question se caractérisent, en effet, par la présence d'une source ou d'une fontaine.

4° Le gaulois **brogilos* (fr. breuil). Diverses formes anciennes appuient cette explication (*Bruil* fin XII^e - début XIII^e, *bruel* 1557), qui présente cependant des difficultés phonétiques.

De la discussion, aussi très animée, on retiendra notamment que l'explication par un déverbal de *bruire* est moins vraisemblable que le gaulois **brogilos*.

P. RUELLE : *Notes sur quelques mots borains.*

Péyé 'quémander avec bassesse', *péyâ* 'quémandeur sans vergogne' (auxquels correspondent le wallon *péyi*, *péyau*, etc.) : de la famille de l'ancien français *peille*, 'chiffon'; *rwer au pispagn* « jeter à la gribouillette » serait pour *rwer au pi s'pangn*, litt. « jeter au pire son pain »; *s'inscoubarer* 's'agiter fébrilement sous le coup d'une forte émotion' : d'un moyen néerlandais supposé **scouwbaer* du verbe moyen néerl. *scouwen*, 'être craintif, craindre' (aujourd'hui *schuwen*); *grigôdin* 'lapin' : de l'adjectif *gris* et de *gaudin*, attesté en moyen français dans le sens 'qui vit dans les bois'; *crinkion* 'quart d'une tartine' : de la famille du moyen néerl. *crinc* 'cercle, courbure'.

A. BOILEAU : *L'orthographe officielle des noms de communes. État de la question.*

Contrairement aux noms néerlandais, dont l'orthographe a été systématiquement normalisée en fonction notamment de la prononciation cultivée, les noms français des communes conservent des lettres qui, représentant des habitudes graphiques anciennes ou dues à des erreurs ou des fantaisies de scribes, introduisent souvent (ou risquent d'introduire) des prononciations non traditionnelles. Ces dernières sont parfois admises, sinon encouragées, par certains puristes qui ont la religion du verbe écrit. Un tel

état de choses, si regrettable soit-il, semble inévitable et est inhérent au contexte sociolinguistique, qui, dans le sud du pays, est différent de ce qu'il est dans le nord. C'est pourquoi la plus grande prudence s'impose si l'on veut s'attacher à y remédier comme il en a déjà été question à diverses reprises (cfr BTD II 211-223, IV 241-244, XLIII 8-9, XLV 5).

Dans un passé récent, quelques rectifications, mineures en apparence, mais non dépourvues d'importance, ont été accueillies favorablement par les populations intéressées, par ex. : *Kelmis* (*La Calamine*) au lieu de « Kalmis (*La Calamine*) », *Le Rœulx* au lieu de « Rœulx », tout comme naguère *Liège* au lieu de « Liège ». Elles ont été officialisées par arrêté royal. D'autres se sont faites automatiquement, sans doute parce qu'elles étaient dues à de simples erreurs matérielles, lors de la publication au *Moniteur belge* du dernier relevé décennal, par ex. : *Sint-Genesius-Rode* (*Rhode-Saint-Genèse*) au lieu de « Sint-Genesius-Rode (*Rhode-Saint-Genese*) », *Meyerode* au lieu de « Meyerode (*Meyrode*) ».

La question se pose maintenant de savoir s'il ne serait pas opportun de suggérer d'autres rectifications de même nature : 1° adjonction de l'article lorsque celui-ci fait réellement partie intégrante du nom, par ex. : *Les Awirs* au lieu de « Awirs » ; 2° notation de l'accent là où il fait défaut (il s'agit généralement de noms germaniques usités en français), par ex. : *Sélange* au lieu de « Selange », *Woluwé-Saint-Lambert* (*Sint-Lambrechts-Woluwe*) au lieu de « Woluwe-Saint-Lambert » (qui peut provoquer une prononciation *voly:v*) ; 3° suppression de l'accent là où il apparaît comme parasite, par ex. : *Malmedy* au lieu de « Malmédy ». Toute proposition dans ce sens, — à moins qu'il ne s'agisse d'erreurs matérielles récentes, par ex. : « Sankt-Vith (*Saint-Vith*) » au lieu de *Sankt Vith* (*Saint-Vith*), — devrait nécessairement être précédée d'une enquête approfondie, à la fois historique, linguistique (phonétique) et sociolinguistique. Dans la mesure où la rectification ne va pas au-delà de l'orthographe (l'adjonction de l'article étant « juridiquement » assimilée à une rectification orthographique), l'intervention du pouvoir législatif n'est pas nécessaire. Toutefois, une loi est indispensable dans le cas de l'adjonction d'un déterminant. C'est ainsi que certaines décisions de principe, approuvées par notre Commission en 1971 (cfr BTD XLV 10), n'ont pas encore été officialisées. En effet, « le Roi ne peut, sans habilitation expresse, ni modifier la dénomination d'une commune, ni même en supprimer une version lorsque la dénomination existe

dans plus d'une langue nationale » (Avis du Conseil d'État, *cf.* *Moniteur belge* du 23.1.73, p. 833).

À la suite d'une longue discussion sur les sujets traités par M. Boileau, la section wallonne adopte le principe suivant, proposé par M. Piron : Quand l'orthographe officielle d'un nom de commune introduit ou risque d'introduire dans l'usage une prononciation différente de celle qui est habituelle dans le français de la région, cette orthographe peut être rectifiée, conformément aux normes de l'orthoépie française.

L. REMACLE : *Remarques sur l'étymologie du français flamber.*

Comparé à *flamme* < lat. *flamma*, *flamber* fait difficulté à cause de son *b*. On le considère comme un dérivé de *flambe*, *flamble* 'flamme' qu'on rattache au lat. *flammula*. Cette explication se heurte à plusieurs obstacles :

1° Alors que *flamble* aurait dû précéder chronologiquement *flambe*, c'est celui-ci qu'on rencontre d'abord dans les anciens textes.

2° Le type *flambe* est attesté dans les dialectes modernes de tout l'ouest de la France, du N. au S., et il ne présente jamais d'*l* après le *b*.

3° Le dérivé *flammula* n'a eu en latin qu'une vitalité très réduite, et ses représentants dans les langues romanes apparaissent souvent ou sont souvent considérés comme d'origine savante ou demi-savante (au sens 'bannière' ou en botanique).

Dans ces conditions, il est naturel de se demander si *flamma* n'a pas pu donner *flambe* (d'où *flamble*, etc., et le verbe *flamber*) par une évolution phonétique directe. La différenciation de *mm* en *mb*, comme celle de *nn* en *nd*, est un phénomène bien connu, dont les dialectes notamment offrent maint exemple.

A. GOOSSE : *Qu'est-ce qu'un belgicisme?*

Pour les grammairiens normatifs de jadis, un belgicisme était seulement une faute de français commise en Belgique ; ils ne se demandaient pas si cette faute était propre à la Belgique, et ils rangeaient donc dans leurs listes aussi bien *docteur* 'médecin' ou *partir* à 'partir pour', etc., qui s'entendaient partout en France,

que des emplois moins répandus comme *quartier* (à louer) ou *spirou* 'écureil'.

Maintenant que l'on cherche à décrire de façon objective le français régional, il importe d'étudier l'extension géographique de chaque phénomène. On ne peut se contenter de comparer l'usage belge à l'usage académique ou à l'usage parisien. On réservera le nom de belgicisme aux faits propres à la Belgique et, éventuellement, aux régions limitrophes. *Marier* 'épouser' ne mérite pas cette appellation, car, comme Jacques Pohl l'a bien vu, « il est employé dans tous les français populaires ou vulgaires ».

Il y a des cas plus difficiles : tel dérivé attesté en Belgique (*ajoute*, par exemple) peut avoir été refait par un auteur français indépendamment de l'usage belge ; tel archaïsme ou telle innovation (due à des influences germaniques le plus souvent) peut se trouver à la fois en Belgique et en Suisse ou au Canada ; tel emploi courant en Belgique peut se rencontrer dans quelque province française fort éloignée (*pistolet* dans le sud-ouest) ; etc.

Communications faites à la section flamande :

V. F. VANACKER : *Een syntactisch verschijnsel uit de Westhoek.*

A. STEVENS : *Problemen bij de herziening van de kadastrale veldnamen te Walshoutem.*

J. GOOSSENS : « Van einen seltsanen **stut** » (Veldekes Eneide vs. 5094). *Mediëvistische tekstkritiek en moderne woordgeografie.*

Le bureau de la Commission pour la période 1973-1975 a été constitué de la manière suivante : M. W. BAL, président général ; M. K. ROELANDTS, vice-président ; M. A. BOILEAU, secrétaire général ; M. A. GOOSSE, président de la section wallonne ; M. J. HELSEN, président de la section flamande ; M. J.-M. PIERRET, secrétaire de la section wallonne ; M. F. DEBRABANDERE, secrétaire de la section flamande.

Publications de la Commission : les tomes XLV (1971) et XLVI (1972) du *Bulletin* ont paru en 1973. Outre la partie

administrative habituelle, le tome XLV contient un « In memoriam Jules Vannérus » par J. HERBILLON, un « In memoriam Élisée Legros » par L. REMACLE, les études suivantes : « *Chetegnées*, forme romane méconnue de Kettenis » par J. HERBILLON, « Toponymes hesbignons (Mo- à O-) » par J. HERBILLON, « L'origine du wallon *corote*, *horote*, *rigole* » par L. REMACLE, « *Persoonsnaam + haim, curte* » par M. GYSSELING, « *De ontwikkeling van ogm. u in het westelijke en centrale Zuiden* » par J. TAELEDEMAN, et le tome XLVI un « In memoriam Joseph Warland » par A. BOILEAU, une importante étude synchronique et descriptive intitulée « *Adjectivering en appellativering van toponiemen* » par W. A. J. SMEDTS ainsi que les articles suivants : « Toponymes hesbignons (P- à Q-) » par J. HERBILLON, « Les désignations des objets sans valeur dans les protocoles des notaires » par L. REMACLE, « Deuxième supplément au dictionnaire wallon du Centre » par R. DASCOTTE. Le tome XLVII (1973) du *Bulletin* est en préparation, de même que le n° 14 de la série *Werken* publiée par la section flamande.

Les publications de la Commission ont été distribuées régulièrement aux institutions, revues et personnes avec lesquelles nous entretenons des *relations d'échange*. Un accord d'échange a été conclu avec les *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*. La Commission a accepté de faire parvenir gratuitement au *Centre belge d'Histoire rurale* (U.C.L.) des exemplaires de son *Bulletin* à dater de l'année 1968. Cent cinquante exemplaires du *Bulletin* ont été mis à la disposition des centres scientifiques des universités belges pour être offerts aux étudiants et chercheurs portant un intérêt particulier aux problèmes de toponymie et d'onomastique.

En matière de *changement* ou *d'attribution de noms de rues*, la Commission a été consultée en 1973 par les cent

quatre-vingt deux communes dont les noms suivent et dont quatre-vingt quatre — leur nom est précédé d'un astérisque — ont veillé, par le choix des noms proposés, à conserver leur patrimoine onomastique : *Aarschot, *Aleur, *Alost, Andenne, Anderlecht, *Anvaing, *Audenarde, *Baal, *Beerse, Beez, Belgrade, Berchem, *Beveren-Waas, *Bierbeek, *Blankenberge, Boezinge, *Bourg-Léopold, Braine-le-Comte, *Bredene, *Bruges, *Brussegem, Bruxelles, *Chapelle-lez-Herlaimont, Châtelet, Châtelineau, *Chaufontaine, *Corroy-le-Grand, *Couture-Saint-Germain, Deinze, Destelbergen, Diest, *Dison, *Dixmude, *Duisburg, Edegem, *Eksaarde, *Ensival, Erpe, *Ertvelde, Espierres, *Essen, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, *Eupen, Évregnies, Fexhe-Slins, *Fontaine-l'Évêque, Forchies-la-Marche, Fraipont, *Genk, *Gijzegem, Gougnyes, *Gozée, *Grammont, Grand-Leez, *Grimbergen, *Grievgnée, Groot-Bijgaarden, *Habay-la-Neuve, *Hamme, *Hamme-Mille, Hannut, *Hasselt, Herentals, Heusden, *Hoegaarden, *Hoeilaart, Houtain-l'Évêque, *Irchonwelz, Jodoigne, Kallo, Kaprijke, *Kettenis, *Knokke-Heist, Koekelberg, Kruibeke, La Louvière, Ledeborg, Ledegem, Lierneux, Ligny, Limont, Lixhe, *Lokeren, *Lot, *Louvain, *Maaseik, *Machelen, *Marche-les-Dames, *Maria-kerke, Meerbeke, *Meise, *Melsele, *Mere, *Merksem, *Milmort, Moerbeke-Waas, *Moerzeke, *Molenstede, Mons, Montignies-le-Tilleul, Montzen, Mouscron, Nethen, Newport, *Nivelles, *Ninove, *Oevel, *Ohain, *On, *Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Oostkamp, *Oostmalle, *Opwijk, Ostende, *Ottignies, Oudenburg, *Overijse, Pailhe, Parike, *Peutie, *Pittem, Ploegsteert, *Poelkapelle, *Polleur, Pont-à-Celles, Poperinge, Pousset, Ranst, Rhode-Saint-Genèse, Romsée, Roulers, *Roux, Ruiselede, Saint-Servais, *Saint-Trond, Schaerbeek, Schepdaal, Schoten, Seraing, *Sijsele, Sinaai, *Sint-Amands-aan-de-Schelde, Sint-Maria-

Horebeke, Sint-Pieters-Leeuw, Sleidinge, Stavelot, *Stevort, Teralfene, Ternat, Tielt, Tourinnes-la-Grosse, Tournai, Trazegnies, Trivières, *Tronchiennes, *Tubize, Turnhout, Uccle, Veltem-Beisem, Vilvorde, *Vossem, Wanfercée-Baulet, Waregem, Waterloo, Welle, Wemmel, *Wenduine, Wevelgem, Wilrijk, *Wilsele, *Wingene, Winksele, Woluwe-Saint-Étienne, *Wommelgem, Ypres, *Yvoir, Zele, Zelzate, *Zolder, Zonhoven, Zwijnaarde.

La Commission a poursuivi la *revision linguistique des noms géographiques des cartes d'état-major* publiées par l'Institut Géographique Militaire. Au cours de cette année, la section wallonne, sous la direction de M. J. HERBILLON et avec la collaboration de M. A. BOILEAU pour les communes non romanes des arrondissements de Verviers et d'Arlon, a procédé à l'examen de 1518 toponymes figurant dans les dossiers des 199 communes suivantes : Alleur, Andrimont, Angleur, Anhée, Anlier, Annevoie, Ans, Argenteau, Arlon, Assenois, Athus, Attert, Aubange, Aubel, Autelbas, Bande, Barchon, Bastogne, Battice, Beaufays, Beausaint, Bellaire, Bellefontaine, Bertogne, Beyne-Heusay, Bierset, Bioul, Bleid, Bombaye, Boncelles, Bonnert, Bras, Bressoux, Cerexhe-Heuseux, Chaineux, Chaudfontaine, Chênée, Cherain, Cheratte, Clermont-sur-Berwinne, Dalhem, Dampicourt, Denée, Ébly, Embourg, Ensival, Erneuville, Esneux, Étalle, Èthe, Fauvillers, Feneur, Fexhe-Slins, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Fléron, Forêt, Fraipont, Freux, Gemmenich, Gerouville, Glain, Grâce-Hollogne, Grand-Rechain, Grapfontaine, Grivegnée, Guirsch, Habay-la-Neuve, Habay-la-Vieille, Habergy, Hachy, Halleux, Harnoncourt, Heinsch, Henri-Chapelle, Hergenrath, Hermalle-sous-Argenteau, Hermée, Herstal, Herve, Heure-le-Romain, Heusy, Hives, Hodister, Hognoul, Hollange, Hombourg, Hompré, Hondelange, Housse, Ivoz-Ramet, Jamoigne, Jemeppe-sur-Meuse, Julé-

mont, Jupille-sur-Meuse, Juseret, Kelmis, Lambermont, Lantin, La Roche, Latour, Légglise, Les Bulles, Liège, Liers, Limerlé, Loncin, Longchamps, Longlier, Longvilly, Mabompré, Marcourt, Martelange, Meix-devant-Virton, Meix-le-Tige, Mélin, Mellier, Messancy, Moircy, Mons-lez-Liège, Mont, Montegnée, Montzen, Moresnet, Mortier, Mussy-la-Ville, Nadrin, Nessonvaux, Neufchâteau, Neufchâteau-les-Visé, Neu-Moresnet, Nobressart, Nothomb, Noville-lez-Bastogne, Olne, Ortho, Othée, Ougrée, Oupeye, Pepinster, Polleur, Purnode, Queue-du-Bois, Rachecourt, Remagne, Retinne, Reuland, Rivière, Robelmont, Romsée, Rossignol, Roy, Ruette, Rulles, Saint-André, Saint-Léger, Saint-Mard, Saint-Nicolas, Saint-Pierre, Saint-Vincent, Sainte-Marie-Chevigny, Sainte-Marie-sur-Semois, Saive, Samrée, Selange, Sibret, Sippenaeken, Soiron, Soumagne, Tavigny, Termes, Theux, Thiaumont, Thimister, Tilff, Tillet, Tintange, Tintigny, Toernich, Tontelange, Torgny, Trembleur, Vaux-sous-Chèvremont, Vaux-sur-Sûre, Villers-devant-Orval, Villers-la-Bonne-Eau, Villers-la-Loue, Villers-sur-Semois, Virton, Vivegnis, Wandre, Wardin, Warsage, Wegnez, Wibrin, Wihogne, Witry, Xhendelesse, Yvoir.

Pour la section flamande, l'Institut voor Naamkunde de Louvain, sous la direction de M. H. DRAYE, a procédé à l'examen de 240 toponymes des 14 communes suivantes : Diepenbeek, Genk, Hasselt, Herk-de-Stad, Kermt, Kuringen, Lummen, Remersdaal, Sint-Lambrechts-Herk, Sint-Martens-Voeren, Sint-Pieters-Voeren, Stevoort, Zolder, Zonhoven.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Liège et Louvain, le 31 janvier 1974.

Le Secrétaire,
A. BOILEAU.

Le Président,
W. BAL.